

REPUBLIQUE FRANCAISE
—
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
—
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS
—
ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU CANAL DE CARPENTRAS



Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 28/08/2023

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 11/09/2023

N° DELIBERATION : 2023-16

OBJET : Travaux de sécurisation du canal principal et des ouvrages d'art – Tranche N°3

	Nbre de membres en exercice	22
	Nbre de membres présents ou représentés	20
	Nbre de suffrages exprimés	20
	Pour	20
VOTE	Contre	
	Absentions	

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Michel GONTIER, Jean Marc LONG, Frédéric FRIZET, Michel RECORDIER, Clément LAUZIER, André ROUX, Daniel LEYDIER, Guillaume VANDERSTEEN, Stéphane POINT, Olivier JACQUET, Rémy SALIGNON (Syndic).

Syndics titulaires ayant donné procuration :

M. Marie Hélène ARGENCE à M. Jean Marc LONG
M. Jérôme ROUCH à M. André BERNARD
M. Franck REY à M. Frédéric MAILLET
M. Sébastien CLAUDEL à M. Frédéric MAILLET
M. Brigitte TRAMIER à M. André BERNARD
M. Thierry USSEGLIO à M. Rémy SALIGNON

Absents excusés : M. Guillaume GRETER, Michel BRES (syndics).

Le Président expose qu'il convient de poursuivre le programme de travaux de sécurisation du canal principal ainsi que des ouvrages d'art pour l'hiver 2023-2024.

Ces travaux de sécurisation sont prévus sur 4 communes : Velleron, Beaumes de Venise, Aubignan et Jonquières pour un linéaire total de 700 mètres de radier et de 2165 mètres de berges.

Le coût estimatif de l'ensemble des travaux est estimé à 300 300 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention Conseil départemental :

Taux de participation : 43.1 % (base de financement 40 % soit 120 120 € + part des collectivités à hauteur de 9327 €)

Montant : 129 447 € HT

- Subvention Collectivités :

Taux de participation : 3.1 %

Montant : 9 327 € HT réparti comme suit :

- o Commune d'Aubignan : 2943 €
- o Commune de Beaumes de Venise : 1447 €
- o Commune de Velleron : 1847 €
- o Commune de Jonquières : 3090 €

o Autofinancement de l'ASA :

Taux de participation : 53.8 %

Montant : 161 526 € HT

Le conseil syndical
Après en avoir délibéré

- Approuve la réalisation de l'opération exposée ci-dessus.
- Approuve le plan de financement de l'opération
- Sollicite le Département de Vaucluse pour une aide de 129 447 € HT correspondant à 43.1 % du montant global
- Sollicite les communes de Velleron, Aubignan, Beaumes de Venise et Jonquières pour un financement total de 9 327 € HT correspondant à 3.1 % du montant total
- S'engage à rembourser au conseil Départemental la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations
- Sollicite de M. la Préfète l'approbation de cette délibération.

Pour copie conforme
Le Président du Syndicat

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification.